

• **Sommaire général**

### Les risques technologiques

#### • Le transport de matières dangereuses

Le développement de l'industrie et des technologies engendre des flux économiques de matières qui peuvent présenter des risques pour la population et l'environnement. Ces matières peuvent être toxiques, explosives, polluantes ou simplement inflammables.

##### Comprendre le risque

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) correspond aux conséquences liées à un accident lors de ce transport par voie ferrée, routière, fluviale, maritime ou de canalisation. Les matières en cause peuvent être des hydrocarbures, des produits chimiques, biologiques ou radiologiques. Les zones à risques se concentrent le long des grands axes de communication et à proximité des zones industrielles, en particulier les sites pétrochimiques et gaziers. Certaines régions françaises sont donc plus exposées que d'autres : Île-de-France, vallée du Rhône, vallée du Rhin, estuaire de la Seine, Nord-Pas-de-Calais...

Les conséquences d'un accident de TMD peuvent se manifester par trois types d'effets, indépendants ou associés.

##### L'explosion

Elle peut intervenir suite à un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. Les effets de l'explosion sont à la fois thermiques et mécaniques (surpression créée par l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité et jusqu'à plusieurs centaines de mètres aux alentours.

##### L'incendie

Il peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, par un choc avec production d'étincelles, par l'inflammation accidentelle d'une fuite. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

##### Le dégagement de nuage toxique

Ce phénomène peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau, le sol, la matière dangereuse peut être inhalée, ingérée, contaminer des aliments ou entrer en contact avec la peau, les yeux... Selon la concentration du produit et la durée d'exposition, les symptômes peuvent varier d'une simple irritation de la peau ou d'un picotement de la gorge à une asphyxie ou un œdème pulmonaire. Ces effets peuvent être ressentis à plusieurs kilomètres du sinistre.

Comprendre le risque

Prévenir le risque

Faire face au risque

L'organisation des secours

Quelques événements marquants

Apprendre en s'amusant

Support d'information

Pour en savoir plus



• [Sommaire général](#)

### Les risques technologiques

#### • Le transport de matières dangereuses

##### Prévenir le risque

###### La réglementation

Les transports terrestres font l'objet d'un règlement européen (ADR du 5 décembre 1996) qui impose une signalisation spécifique, des règles de chargement et de déchargement des marchandises ainsi que des prescriptions techniques d'emballage, de contrôle et de construction des véhicules. Les transports par voie d'eau et par voie de canalisation font l'objet de règlements spécifiques.

###### La signalisation

Les TMD par voie terrestre sont signalés par des plaques oranges, qui à partir d'une certaine quantité de matière transportée, indiquent la nature du danger et de la matière à l'aide de codes (ex : 33 = très inflammable et 6 = toxique). Les pictogrammes relatifs au danger doivent alors également apparaître. Enfin, la signalisation routière impose des limitations de vitesse et des restrictions d'utilisation du réseau routier aux TMD. Les tunnels et les centres villes leur sont souvent interdits.

###### La formation du personnel en charge du transport

Les conducteurs de véhicules de TMD font l'objet de formations spéciales visant à leur faire connaître les risques liés à leur activité et d'une mise à niveau tous les 5 ans. D'autre part, les entreprises qui chargent ou transportent des matières dangereuses ont l'obligation de disposer d'un conseiller « sécurité » ayant suivi une formation spécifique.

###### La maîtrise de l'urbanisation

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) réglemente la construction à proximité des canalisations (gaz, hydrocarbures...).

###### L'information préventive

Le transport de matières dangereuses est un risque majeur. Lorsque des axes de communication importants et des sites industriels sont présents sur un territoire, ce risque est inscrit dans le [Dossier Départemental des Risques Majeurs \(DDRM\)](#) et le [Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs \(DICRIM\)](#). Le public peut consulter librement ces documents d'information.

 Comprendre le risque

 Prévenir le risque

 Faire face au risque

 L'organisation des secours

 Quelques événements marquants

 Apprendre en s'amusant

 Support d'information

 Pour en savoir plus



### Les risques technologiques

#### • Le transport de matières dangereuses

##### Faire face au risque

###### L'alerte

En cas d'accident de TMD présentant des risques pour la population environnante, celle-ci est avertie au moyen du signal national d'alerte.

##### Comportements à tenir si vous êtes témoin d'un accident de TMD

- Donner l'alerte en téléphonant aux sapeurs-pompiers (18), à la police ou à la gendarmerie (17). Préciser le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre.
- Ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie.
- Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment en fermant portes et fenêtres, ou quitter rapidement la zone. En cas d'irritation, se laver à l'eau et se changer si possible.

##### Comportements à tenir si vous êtes à l'extérieur

- A l'audition du signal national d'alerte, se réfugier dans le bâtiment le plus proche et suivre les consignes suivantes.

##### Comportements à tenir si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment

- A l'audition du signal national d'alerte, allumer la radio (stations France Bleu) et rester à l'écoute.
- Se confiner : fermer portes et fenêtres, boucher les aérations, couper la ventilation et la climatisation, ne pas provoquer de flamme ou d'étincelle.
- Ne pas rejoindre les membres de la famille restés à l'extérieur ; ne pas aller chercher les enfants à l'école, l'établissement scolaire se charge de leur mise à l'abri.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.
- Se rendre de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

##### Si les autorités vous donnent l'ordre d'évacuer

- Rassembler ses affaires personnelles indispensables : papiers, argent liquide, médicaments...
- Couper le gaz et l'électricité.
- Fermer à clés les portes extérieures.
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.
- Suivre strictement les consignes données par les services de secours.

##### À la fin de l'alerte

- Aérer votre habitation.

• Sommaire général

Comprendre le risque

Prévenir le risque

Faire face au risque

L'organisation des secours

Quelques événements marquants

Apprendre en s'amusant

Support d'information

Pour en savoir plus



### Les risques technologiques

#### • Le transport de matières dangereuses

##### L'organisation des secours

Si l'accident de TMD touche le territoire d'une commune, le maire applique les dispositions prévues dans le [Plan Communal de Sauvegarde](#).

Si les conséquences de l'accident menacent plusieurs communes ou si son ampleur prend des proportions préoccupantes, le préfet de département prend la direction des opérations de secours dans le cadre du [dispositif ORSeC](#) et active à la préfecture le [Centre Opérationnel Départemental](#). Sur le terrain, les opérations sont dirigées depuis le Poste de Commandement Opérationnel qui coordonne les moyens de lutte contre le sinistre et la protection de la population (évacuation ou confinement en fonction des conséquences de l'accident). Les cellules mobiles d'intervention chimique/radiologique (CMIC/R) disposant d'équipements spéciaux, peuvent être engagées si nécessaire.

En cas de nécessité, le préfet peut demander le concours des moyens extra-départementaux par l'intermédiaire du [Centre Opérationnel Zonal](#), voire nationaux par l'intermédiaire du [Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises \(COGIC\)](#). Les effectifs des sapeurs-pompiers peuvent alors être renforcés, entre autres, par les formations militaires des [Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité civile \(UIISC\)](#).

##### Quelques événements marquants

- **1973** : à Saint-Amand-les-Eaux (Nord), un semi-remorque transportant du propane se renverse. Incendie puis explosion de la citerne. 9 morts et 45 blessés. 13 maisons détruites.
- **1978** : à Los Alfaques (Espagne), un semi-remorque de propylène explose sur une route longeant un camping. 216 morts.
- **1997** : à Port Sainte-Foy (Dordogne), un camion citerne de produits pétroliers est percuté par un train à un passage à niveau. L'incendie de la citerne se propage au train et à une maison. 12 morts et 43 blessés.
- **2004** : à Ghislengien (Belgique), un gazoduc souterrain explose. 15 morts et une centaine de blessés.
- **2007** : près de Lvov (Ukraine), un train de phosphore jaune déraile et dégage un nuage toxique. 152 personnes hospitalisées.
- **2010** : Des conduites de gaz explosent dans la banlieue de San Francisco (Etats-Unis), tuant 6 personnes et provoquant un gigantesque incendie.

• [Sommaire général](#)

 **Comprendre le risque**

 **Prévenir le risque**

 **Faire face au risque**

 **L'organisation des secours**

 **Quelques événements marquants**

 **Apprendre en s'amusant**

 **Support d'information**

 **Pour en savoir plus**



### Les risques technologiques

#### • Le transport de matières dangereuses

##### **Apprendre en s'amusant**

- Jeu Les risques technologiques : que faire en cas de problème ? (6-12 ans)

##### **Support d'information**

- Brochure Le transport de matières dangereuses
- Gafforisk « TMD », Iffo-rme

##### **Pour en savoir plus**

###### Information générale

- Portail interministériel de prévention des risques majeurs  
[www.risques.gouv.fr/spip.php?rubrique29](http://www.risques.gouv.fr/spip.php?rubrique29)
- Portail de prévention des risques majeurs (Ministère de l'Ecologie)  
[www.risquesmajeurs.fr/category/grandes-cat%C3%A9gories/le-risque-transport-de-marchandises-dangereuses](http://www.risquesmajeurs.fr/category/grandes-cat%C3%A9gories/le-risque-transport-de-marchandises-dangereuses)
- Institut des Risques Majeurs  
[www.irma-grenoble.com/O3risques\\_majeurs/O1fichesRT\\_afficher.php?id\\_RSD=22](http://www.irma-grenoble.com/O3risques_majeurs/O1fichesRT_afficher.php?id_RSD=22)
- Croix Rouge Française – Autoprotection du citoyen  
[www.autoprotectionducitoyen.eu/](http://www.autoprotectionducitoyen.eu/)

###### Base de données des accidents technologiques

- Base de données ARIA  
[www.aria.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/)

• **Sommaire général**

 **Comprendre le risque**

 **Prévenir le risque**

 **Faire face au risque**

 **L'organisation des secours**

 **Quelques événements marquants**

 **Apprendre en s'amusant**

 **Support d'information**

 **Pour en savoir plus**

